

**VILLE DE MÉTIS-SUR-MER  
PROVINCE DE QUÉBEC**

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL  
TENUE LE 3 DÉCEMBRE 2018**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Métis-sur-Mer tenue le lundi 3 décembre 2018 à la salle du Conseil, 138 Principale, Métis-sur-Mer, à compter de 19 h 30.

Présents sont Mesdames les Conseillères Martine Bouchard et Rita D. Turriff et Messieurs les Conseillers René Lepage, Luc Hamelin et Simon Brochu formant quorum sous la présidence de la mairesse, Mme Carolle-Anne Dubé.

Sont aussi présents : M. Stéphane Marcheterre, Directeur général et secrétaire-trésorier.

**1. Ouverture de l'assemblée.**

**RÉSOLUTION #18-12-202  
OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Mme la Conseillère Martine Bouchard et résolu à l'unanimité que l'assemblée du Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer soit ouverte à 19 h 30.

**2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.**

**RÉSOLUTION #18-12-203  
LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.**

Il est proposé par M. le Conseiller Luc Hamelin et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant pour la séance :

- 1. Ouverture et présences**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Approbation des procès-verbaux de :**
  - 3.1** La séance régulière tenue le 5 novembre 2018;
- 4. Consultation et information publique portant sur le projet de règlement 18-135 pour permettre la circulation des motoneiges sur certains chemins municipaux**
- 5. Rapports mensuels du Conseil d'arrondissement et des comités :**
  - 5.1** Conseil d'arrondissement MacNider;
  - 5.2** Comité local de développement;
  - 5.3** Comité des Loisirs;
  - 5.4** Comité de la bibliothèque;
  - 5.5** Comité d'embellissement;
- 6. Trésorerie**
  - 6.1** Comptes fournisseurs;
  - 6.2** Annuler la résolution 17-12-214 et appliquer à l'entretien des chemins pour l'année 2019, les Fonds Cartier reçus en 2017 et en 2018;
  - 6.3** Frais de financement à payer sur cinq ans – Règlements 10-49, 10-51 et 17-116;
  - 6.4** Réserver 43 000 \$, montant résiduel d'entretien des chemins de 2018 au budget 2019;
- 7. Administration**
  - 7.1** Avis de motion et dépôt du projet de règlement #18-134 - Imposition des taxes foncières, des taxes de services et les tarifs pour l'année financière 2019;
  - 7.2** Demandes environnementales – Remplacement de l'émissaire au fleuve;
  - 7.3** Mandater un vérificateur externe;
  - 7.4** Politique de soutien aux organismes locaux;
  - 7.5** Mandater une firme juridique;
  - 7.6** Nommer un élu responsable de la sécurité civile;
  - 7.7** Confirmer l'IPC de septembre pour les salaires à 1.7 % et annuler la résolution 18-11-189;
  - 7.8** Rembourser la valeur de l'avis de mutation à l'Association des résidents de la Pointe du Phare de Métis-sur-Mer inc. concernant la cession du Phare par bail emphytéotique;
  - 7.9** Sécurité civile – demande d'aide financière – volet 1;
- 8. Travaux publics**

*Rien*
- 9. Urbanisme**
  - 9.1** Recommandation du conseil local du patrimoine;
- 10. Service incendie et sécurité civile**
  - 10.1** Autoriser Mme la mairesse à signer un document expliquant les conditions de réception d'une subvention au service incendie;
- 11. Loisirs et cultures**
  - 11.1** Création d'un service de loisirs intermunicipal;

- 11.2 Achat d'une souffleuse pour la patinoire;
- 12. Périodes de questions
- 13. Levée de la séance

### **3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE:**

#### **3.1 La séance régulière tenue le 5 novembre 2018.**

##### **RÉSOLUTION #18-12-204**

##### **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DE LA VILLE DE MÉTIS-SUR-MER TENUE LE 5 NOVEMBRE 2018**

Chaque membre du Conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance régulière de la Ville de Métis-sur-Mer tenue à la salle du conseil, 138 Principale, Métis-sur-Mer, le lundi 5 novembre 2018 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture (Art. 333, LCV).

Il est proposé par M. le Conseiller René Lepage et résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal tel que déposé.

#### **4. Consultation et information publique portant sur le projet de règlement 18-135 pour permettre la circulation des motoneiges sur certains chemins municipaux.**

Pour débiter, Mme la mairesse mentionne à l'assemblée (environ 15 personnes) que le règlement ne s'adoptera pas cette année à cause d'un contre temps avec le Club de motoneige de la Mitis.

Il est proposé par un citoyen, M. Lalonde, de former un comité de développement économique. Le Conseil se dit très ouvert à cette idée.

Mme Nathalie Girard prend la parole en précisant entre autres que ce règlement ne cadre pas du tout avec l'optique de développement durable. Ne pas opposer la vitalité économique à la qualité de vie.

Les citoyens présents donnent leurs avis à tour de rôle en faveur ou non de ce règlement.

La période d'information s'est terminée vers 8h20.

### **5. RAPPORTS MENSUELS DES SOUS-COMITÉS.**

#### **5.1 Conseil d'arrondissement MacNider**

Mme Rita D. Turriff membre du conseil d'arrondissement MacNider mentionne les sujets qui ont été traités à l'assemblée du 3 décembre 2018, soit :

- Adjudication de contrat pour la fourniture des produits pétroliers pour 2019 et 2020;
- Adjudication de contrat pour la cueillette des matières résiduelles d'une durée de cinq ans;
- Règlement 18-135 pour permettre la circulation des motoneiges sur certains chemins municipaux
- Politique sur la consommation d'alcool ou de drogues;
- Nommer les Pro-maires 2019;
- Calendrier des séances du conseil d'arrondissement 2019;
- Nommer Mme Nathalie Girard sur le CCU;
- Entretien de la patinoire 2018-2019;
- Demande de commandite pour l'achat d'équipement sportif;
- Signature du bail emphytéotique avec l'ARPP;

La date de la prochaine réunion est le lundi 14 janvier 2019 à 18h30 au bureau municipal.

#### **5.2 Comité de développement**

La fête de Noël pour les enfants aura lieu ce dimanche 9 décembre à compter de 13h30 au Town Hall. À ce jour il y a soixante-deux inscriptions. Le comité a besoin de bénévoles et de dons.

#### **5.3 Comité des Loisirs**

L'AGA s'est tenue le 6 novembre dernier au Centre des Loisirs. Des nouveaux membres se sont joints au comité. Présidente : Mme Sabrina Simard, vice-présidente : Mme Josy-Anne Bérubé, trésorière : Mme Lynne Bruce, secrétaire : M. Simon Brochu.

#### **5.4 Comité de la bibliothèque**

Lire l'Info-Métis pour les activités à venir à la bibliothèque. Il y aura de l'animation en lecture et des activités avec les deux écoles.

#### **5.5 Comité d'embellissement**

Rien de nouveau.

### **6. TRÉSORERIE**

#### **6.1 Comptes fournisseurs.**

##### **RÉSOLUTION #18-12-205** **COMPTES FOURNISSEURS**

Il est proposé par M. le Conseiller René Lepage et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer adopte la liste des déboursés de novembre 2018 pour un montant de 49 215.39 \$, adopte la liste des comptes à payer de novembre 2018 pour un montant de 93 254.89 \$ et autorise le trésorier à faire le paiement de ces comptes.

#### **6.2 Annuler la résolution 17-12-214 et appliquer à l'entretien des chemins pour l'année 2019, les Fonds Cartier reçus en 2017 et en 2018.**

##### **RÉSOLUTION #18-12-206** **ANNULER LA RÉSOLUTION 17-12-214 ET APPLIQUER À L'ENTRETIEN DES CHEMINS POUR L'ANNÉE 2019, LES FONDS CARTIER REÇUS EN 2017 ET EN 2018**

Il est proposé par Mme la Conseillère Martine Bouchard et résolu à l'unanimité que le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer annule la résolution 17-12-214 et applique à l'entretien des chemins pour l'année 2019, les Fonds Cartier reçus en 2017 et 2018 pour un total de 37 428 \$.

#### **6.3 Frais de financement à payer sur cinq ans – Règlements 10-49, 10-51 et 17-116.**

##### **RÉSOLUTION #18-12-207** **FRAIS DE FINANCEMENT À PAYER SUR CINQ ANS – RÈGLEMENTS 10-49, 10-51 ET 17-116**

Il est proposé par M. le Conseiller Simon Brochu et résolu à l'unanimité que le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer paye les frais de financement des règlements d'emprunt 10-49, 10-51 et 17-116 d'un montant de 32 917.28 \$ sur cinq ans, 6584 \$/ an. La première année va être payée à même le budget de fonctionnement 2018 et les quatre autres années vont être payées à même l'excédent accumulé non-réservé.

#### **6.4 Réserver 43 000 \$, montant résiduel d'entretien des chemins de 2018 au budget 2019.**

##### **RÉSOLUTION #18-12-208** **RÉSERVER 43 000 \$, MONTANT RÉSIDUEL D'ENTRETIEN DES CHEMINS DE 2018 AU BUDGET 2019**

Il est proposé par M. le Conseiller Luc Hamelin et résolu à l'unanimité que le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer réserve 43 000 \$, montant résiduel d'entretien des chemins de 2018 au budget 2019.

### **7. ADMINISTRATION**

#### **7.1 Avis de motion et dépôt du projet de règlement #18-134 - Imposition des taxes foncières, des taxes de services et les tarifs pour l'année financière 2019.**

##### **RÉSOLUTION #18-12-209** **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT #18-134 - IMPOSITION DES TAXES FONCIÈRES, DES TAXES DE SERVICES ET LES TARIFS POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2019**

Avis de motion est donné par M. le Conseiller René Lepage afin qu'à une prochaine séance soit adopté le règlement #18-134 - Imposition des taxes foncières, des taxes de services et les tarifs pour l'année financière 2019. Le projet de règlement est déposé à cette séance.

## **7.2 Demandes environnementales – Remplacement de l'émissaire au fleuve.**

### **RÉSOLUTION #18-12-210**

#### **DEMANDES ENVIRONNEMENTALES – REMPLACEMENT DE L'ÉMISSAIRE AU FLEUVE**

**CONSIDÉRANT** que la ville de Métis-sur-Mer désire procéder au remplacement de l'émissaire du site de traitement des eaux usées dont l'embouchure est dans l'estuaire du fleuve Saint-Laurent ;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux en milieu hydrique sont assujettis au 4<sup>e</sup> alinéa du paragraphe 1 de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'Environnement* (LQE) ;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux dans un habitat du poisson tel le fleuve Saint-Laurent sont assujettis à l'article 128.6 de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* (LCMVF) et au paragraphe 35 de la *Loi sur les pêches* (LP) ;

**CONSIDÉRANT QU'EN** regard de ces assujettissements, une demande d'autorisation doit être déposée au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), et au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), et une demande d'examen est nécessaire auprès de Pêches et Océans Canada (MPO) ;

**CONSIDÉRANT QUE** la stabilisation de la conduite dans l'eau engendrera un empiètement dans le domaine hydrique public ;

**CONSIDÉRANT QUE** le mandat a été confié à Tetra Tech QI inc. de préparer les plans et devis reliés à ce projet ;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par Mme la Conseillère Rita D. Turriff et résolu à l'unanimité,

**QUE** la ville de Métis-sur-Mer autorise Tetra Tech QI inc. à soumettre toute demande environnementale (MELCC, MFFP, MPO) liée au projet et ce, en son nom, de même qu'à présenter tout engagement en lien avec ces demandes ;

**QUE** la ville de Métis-sur-Mer s'engage à transmettre au MELCC, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux réalisés avec les plans et devis, et avec l'autorisation accordée ;

**QUE** la ville de Métis-sur-Mer s'engage auprès de la Direction de la gestion du domaine hydrique de l'État du MELCC à régulariser sa situation d'empiètement dans le domaine hydrique public.

## **7.3 Mandater un vérificateur externe.**

### **RÉSOLUTION #18-12-211**

#### **MANDATER UN VÉRIFICATEUR EXTERNE**

Il est proposé par Mme la Conseillère Martine Bouchard et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer accepte l'offre de service de la firme Raymond Chabot Grant Thornton de Matane pour un mandat d'audit pour les années 2019, 2020 et 2021 selon les termes de l'offre de service daté du 22 novembre 2018.

## **7.4 Politique de soutien aux organismes locaux.**

### **RÉSOLUTION #18-12-212**

#### **POLITIQUE DE SOUTIEN AUX ORGANISMES LOCAUX**

Il est proposé par M. le Conseiller René Lepage et résolu à l'unanimité que le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer adopte sa politique de soutien aux organismes communautaires locaux 2019-2021 afin de faciliter et d'uniformiser l'affectation de l'aide financière que lui délègue la MRC de La Mitis pour soutenir des projets communautaires.

## **7.5 Mandater une firme juridique.**

### **RÉSOLUTION #18-12-213**

#### **MANDATER UNE FIRME JURIDIQUE**

Il est proposé par Mme la Conseillère Rita D. Turriff et résolu unanimement de mandater Cain, Lamarre, avocats afin de représenter la Ville de Métis-sur-Mer et tenter un recours afin d'obtenir le rétablissement de la conformité de l'immeuble, bâtisse et terrain référant au numéro de lot 311-11-1 du cadastre de St-Octave-de-Métis en relation avec les règlements d'urbanisme de la Ville et incluant les procédures, le cas échéant.

**7.6 Nommer un élu responsable de la sécurité civile.**

**RÉSOLUTION #18-12-214**

**NOMMER UN ÉLU RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ CIVILE**

Il est proposé par Mme la Conseillère Martine Bouchard et résolu unanimement que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer nomme M. le Conseiller René Lepage responsable du dossier de la sécurité civile de Métis-sur-Mer.

**7.7 Confirmer l'IPC de septembre pour les salaires à 1.7 % et annuler la résolution 18-11-189.**

**RÉSOLUTION #18-12-215**

**CONFIRMER L'IPC DE SEPTEMBRE POUR LES SALAIRES À 1.7 % ET ANNULER LA RÉSOLUTION 18-11-189**

Il est proposé par M. le Conseiller Luc Hamelin et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer annule la résolution #18-11-189 et confirme l'IPC de septembre 2018 à 1,7 % afin de fixer les salaires pour 2019.

**7.8 Rembourser la valeur de l'avis de mutation à l'Association des résidents de la Pointe du Phare de Métis-sur-Mer inc. concernant la cession du Phare par bail emphytéotique.**

**RÉSOLUTION #18-12-216**

**REMBOURSER LA VALEUR DE L'AVIS DE MUTATION À L'ASSOCIATION DES RÉSIDENTS DE LA POINTE DU PHARE DE MÉTIS-SUR-MER INC. CONCERNANT LA CESSION DU PHARE PAR BAIL EMPHYTÉOTIQUE**

**CONSIDÉRANT QUE** l'Association des résidents de la Pointe du Phare de Métis-sur-Mer inc et la Ville ont signé un bail emphytéotique d'une durée de 15 ans le 22 novembre dernier afin de gérer le site du Phare de Pointe-Mitis;

**CONSIDÉRANT QUE** cette cession est visée par la loi sur les mutations immobilières;

**CONSIDÉRANT QUE** l'Association est un organisme sans but lucratif;

**CONSIDÉRANT QUE** l'Association a fait une demande à la Ville afin de se faire rembourser la valeur des droits sur les mutations immobilières ;

**POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par Mme la Conseillère Martine Bouchard et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer, rembourse d'un montant égal aux droits de mutation soit 3 689.25 \$ à l'Association des résidents de la Pointe du Phare de Métis-sur-Mer inc.

**7.9 Sécurité civile – demande d'aide financière – volet 1.**

**RÉSOLUTION #18-12-217**

**SÉCURITÉ CIVILE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – VOLET 1**

**ATTENDU QUE** le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

**ATTENDU QUE** la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 1 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

**ATTENDU QUE** la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

Il est proposé par M. le Conseiller René Lepage et résolu à l'unanimité,

Que la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 4 500 \$, dans le cadre du **Volet 1** du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 5 400 \$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 900 \$ ;

Que la municipalité autorise le directeur général à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

## **8. TRAVAUX PUBLICS**

*Rien*

## **9. URBANISME**

### **9.1 Recommandation du conseil local du patrimoine.**

#### **RÉSOLUTION #18-12-218**

#### **RECOMMANDATION DU CONSEIL LOCAL DU PATRIMOINE**

**CONSIDÉRANT QUE** l'Association des résidents de la Pointe du Phare de Métis-sur-Mer inc et la Ville ont signé un bail emphytéotique d'une durée de 15 ans le 22 novembre dernier afin de gérer le site du Phare de Pointe-Mitis;

**CONSIDÉRANT QU'**un conseil local du patrimoine a été créé en mai 2018;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a reçu une recommandation du conseil local du patrimoine;

**CONSIDÉRANT QUE** cette recommandation mentionne que la Ville devrait verser annuellement pour une période de trois ans, soit pour les années 2018, 2019 et 2020 un montant de 10 000 \$ à l'Association afin d'aider financièrement cet organisme à la protection et l'entretien du Phare de la Pointe-Mitis et de ses dépendances.

#### **POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par M. le Conseiller Luc Hamelin et résolu à l'unanimité que le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer accepte les recommandations du conseil local du patrimoine et s'engage à verser une somme de 10 000 \$ annuellement pour les années 2018, 2019 et 2020.

## **10. SERVICE INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE**

### **10.1 Autoriser Mme la mairesse à signer un document expliquant les conditions de réception d'une subvention au service incendie.**

#### **RÉSOLUTION #18-12-219**

#### **AUTORISER MME LA MAIRESSE À SIGNER UN DOCUMENT EXPLIQUANT LES CONDITIONS DE RÉCEPTION D'UNE SUBVENTION AU SERVICE INCENDIE.**

Il est proposé par Mme la Conseiller Simon Brochu et résolu à l'unanimité que le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer autorise Mme la mairesse, Carolle-Anne Dubé à signer un document expliquant les conditions de réception d'une subvention au service incendie.

## **11. LOISIRS ET CULTURE**

### **11.1 Création d'un service de loisirs intermunicipal.**

#### **RÉSOLUTION #18-12-220**

#### **CRÉATION D'UN SERVICE DE LOISIRS INTERMUNICIPAL**

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités sont appelées à fournir des services de plus en plus diversifiés;

**CONSIDÉRANT QUE** la santé, la qualité de vie et le développement communautaire et territorial sont au cœur des préoccupations municipales.

**CONSIDÉRANT QUE** la majorité des municipalités rurales qui se sont distinguées ont réussi grâce à la mobilisation de leur communauté, souvent dans des projets à caractère récréatif, sportif, culturel ou social.

**CONSIDÉRANT QUE** la capacité de concertation des forces vives du milieu a notamment permis à ces communautés de s'attaquer à des problématiques sociales et économiques pour se revitaliser et se développer.

**CONSIDÉRANT QUE** l'augmentation de l'offre en loisir augmente d'autant la mobilisation, la concertation et la qualité de vie des citoyens

**CONSIDÉRANT QUE** la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal est un choix judicieux pour les municipalités qui veulent se donner des services de qualité à moindres coûts.

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par M. le Conseiller Simon Brochu et résolu à l'unanimité :

**QUE** la municipalité de Métis-sur-Mer adhère au projet de création d'un service des loisirs intermunicipal et autorise Carolle-Anne Dubé, maire et Stéphane Marcheterre, directeur général à signer le "protocole portant sur l'utilisation commune d'une ressource humaine en loisir" d'une durée de trois (3) ans entre les municipalités Métis-sur-Mer et Baie-des-Sables.

**QUE** la municipalité de Métis-sur-Mer accepte d'agir comme fiduciaire du projet, de déposer les demandes de subvention nécessaires à la réalisation du projet et à signer les protocoles d'entente liés à ces demandes.

**QUE** la municipalité de Métis-sur-Mer désigne M. Stéphane Marcheterre, DG, à titre de signataire des demandes de subvention nécessaires à la réalisation du projet ainsi que les protocoles d'entente liés à ces demandes.

**11.2 Achat d'une souffleuse pour la patinoire.**

**RÉSOLUTION #18-12-221**

**ACHAT D'UNE SOUFFLEUSE POUR LA PATINOIRE**

Il est proposé par M. le Conseiller Luc Hamelin et résolu à l'unanimité que le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer achète, pour l'entretien de la patinoire, une souffleuse chez P. Labonté et Fils de Mont-Joli de marque Yamaha modèle YT 624 EJ d'un montant de 3 000 \$ plus les taxes applicables. Cette dépense sera payée à même l'excédent accumulé non réservé.

**12. PÉRIODE DE QUESTIONS**

La période de questions a débuté à 20h40 et s'est terminée à 20h52.

**13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**RÉSOLUTION #18-12-222**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, Mme la Conseillère Martine Bouchard propose que la présente séance soit levée à 20h53.

---

Carolle-Anne Dubé, Mairesse

---

Stéphane Marcheterre,  
Directeur Général et secrétaire-trésorier